



BILAN ANNUEL

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CARBONE

LCL Compensation Carbone Actions Monde



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Mai 2025.

Le label ISR (nom complet : label "investissement socialement responsable") est un label français créé par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement de droit français respectant les principes de l'investissement socialement responsable. Le label ISR du fonds a été audité en 2024.

Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Veillez consulter le prospectus du fonds et son Document d'Informations Clés (DIC) pour de plus amples informations sur les risques, les coûts, les frais accessoires et les autres dépenses sur <https://opc.lcl.fr/webapp/product-sheet-tip/FR0013466489>. Veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de CPRAM et à la Déclaration du Règlement SFDR disponibles sur <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

Carbone Actions Monde

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS CARBONE

LCL Compensation Carbone Actions Monde est un fonds d'actions internationales avec une approche multi-secteurs, hors énergie fossile, qui cible des entreprises dont les politiques et stratégies climatiques tendent à réduire leurs émissions carbone et donc le réchauffement climatique. La trajectoire de réduction de ses émissions s'inscrit dans les objectifs de l'Accord de Paris.



« Nous ne dissocions pas, dans nos choix d'investissement, l'objectif de performance financière et l'objectif de performance extra-financière. Ce sont les deux piliers de notre philosophie d'investissement. »
Alexandre Blein, gérant du fonds

ÉVOLUTION DES
ÉMISSIONS CARBONE¹

En moyenne, sur un an, le portefeuille affiche une empreinte carbone de 43,6 t_{éq} CO₂¹ par million d'euros investi.

Le portefeuille réduit de 44 % l'empreinte carbone de ses investissements par rapport à son indice².

COMPENSATION CARBONE

La démarche de compensation carbone consiste à financer des projets qui visent à réduire les émissions carbone via des projets dits de compensation carbone³. Elle a du sens si, et seulement si, elle intervient après la réduction préalable de l'empreinte carbone du portefeuille.

Pour compenser les émissions carbone du portefeuille, un montant de 18 045 crédits carbone a été acheté au travers des projets.

La neutralité carbone s'obtient lorsqu'il y a un équilibre entre le volume des émissions de carbone et celui des absorptions de carbone (par des projets forestiers ou des projets liés aux énergies renouvelables par exemple). Elle n'implique pas qu'il y ait zéro émission.

-44%



Réduction moyenne de l'empreinte carbone entre le portefeuille et l'indice sur un an, au 31/03/2025

Pour le fonds
LCL Compensation
Carbone Actions Monde :

43,6 t_{éq} CO₂
empreinte carbone

18 045
crédits carbone

Informations importantes

LCL Compensation Carbone Actions Monde présente un risque d'actions et de marché, de perte en capital, de liquidité, de performance, de change et de contrepartie ainsi que d'autres risques détaillés dans son prospectus. Le détail de la politique d'investissement socialement responsable de l'OPC (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein de son "code de transparence", disponible sur le site internet <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Rien ne garantit que les professionnels actuellement employés par CPRAM continueront à l'être, ni que les performances ou les succès passés de l'un d'entre eux serviront d'indicateur de ses performances ou de ses succès futurs.

1. Les données indiquées dans ce document s'arrêtent à la fin de l'année comptable de ce fonds, soit le 31/03/2025. Les données d'émissions carbone sont fournies par Trucost. L'empreinte carbone est la mesure des émissions de gaz à effet de serre, exprimée en tonnes d'équivalent de CO₂ (t_{éq} CO₂) émis par les individus ou entreprises, en lien direct ou indirect avec leur activité. - 2. L'indice utilisé est le MSCI ACWI. Veuillez-vous référer à la note complémentaire relative au MSCI présente dans le prospectus du fonds. - 3. La compensation de l'empreinte carbone du fonds peut être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du fonds.

Ceci est une communication promotionnelle à destination de tous publics. Informations promotionnelles non contractuelles ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat.

Carbone Actions Monde



INDE

PROJET BAKSA STOVES
 Foyers de cuisson améliorés

PROJET BHARATADA SURYA
 Énergie solaire

CONTEXTE

En Inde, 70 % des personnes utilisent encore des combustibles tels que le bois ou le charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisson de leurs aliments, entraînant ainsi une pollution intérieure excessive qui met en danger la santé des femmes et des enfants (personnes les plus touchées par la pollution de l'air intérieur). Cette exposition à la pollution de l'air domestique par la cuisson est le deuxième facteur de mortalité, engendrant environ 925 000 décès prématurés par an.

L'Inde est le troisième pays le plus consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre au monde. En effet, avec un total de 3,9 Gt en 2021, le pays émet 7% des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

OBJECTIFS

Le projet vise à aider les communautés locales en distribuant des fourneaux améliorés.

Le projet vise à produire de l'électricité propre grâce à l'énergie solaire renouvelable avec l'installation de centrales photovoltaïques. Il s'étend sur plusieurs Etats indiens.

CERTIFICATIONS

Ces projets sont certifiés par le programme Verified Carbon Standard. Il s'agit de la certification la plus utilisée au monde, dont l'objectif est de garantir la qualité et l'intégralité des projets.



Source : EcoAct et Removall Carbon. Crédit photos : iStock Exemples de projet choisi par la société de gestion et donné à titre informatif. La Société de Gestion se réserve le droit de retenir d'autres projets sous-jacents certifiés en outre, en cas d'événements exceptionnels (guerre, problème politique, fraude, etc.) affectant les projets sur lesquels le mécanisme de compensation carbone est basé.

Ceci est une communication promotionnelle à destination de tous publics. Informations promotionnelles non contractuelles ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat.

Carbone Actions Monde

PROJET BAKSA STOVES
Foyers de cuisson améliorés

PROJET BHARATADA SURYA
Énergie solaire

IMPACTS ET BÉNÉFICES AU FUR ET À MESURE DES ANNÉES⁴

25 520

ménages
bénéficiaires du
projet

354 719

téq CO₂ évitées
(estimation de 2019 à
2029)

3

régions équipées : Baksh,
Udalguri et Barpetaaïm

30

centrales photovoltaïques
installées (capacité entre 20
et 140 MW)

1 767 281

téq CO₂ évitées
par an

5

régions équipées : Gujarat,
Karnataka, Madhya Pradesh,
Rajasthan et Telangana.

Autres bénéfices apportés sur le terrain

- Amélioration de la santé
- Aide aux populations locales à faible revenu
- Réduction de la déforestation, protégeant ainsi la biodiversité
- Création de débouchés économiques : fabrication, assemblage et vente au détail des foyers de cuisson
- Capacité totale du projet : 927 MW d'énergie solaire.
- Environ 450 000 MWh d'électricité fournie par le projet entre janvier et mars 2024
- Participation à la promotion d'un travail décent et la croissance économique

Source : EcoAct et Removall Carbon.

4. Données à titre illustratif uniquement, ces résultats sont ceux estimés pour le projet au global et ne sont pas en lien direct avec les seuls achats de crédit carbone faits par nos fonds.

Ceci est une communication promotionnelle à destination de tous publics. Informations promotionnelles non contractuelles ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat.

Cette information n'est pas destinée à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que définie par la « Regulation S » de la SEC en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Investir implique un risque de perte en capital. Pour plus d'informations consulter le site de la société de gestion : www.cpram.com. - Toutes les informations présentées sont réputées exactes au 29/04/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Contactez votre conseiller LCL.

La documentation juridique est disponible auprès de votre Conseiller LCL

Avertissement : ceci est une communication publicitaire.

Veillez-vous référer au prospectus complet du fonds et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DIC et de sa documentation réglementaire. Toutes les informations présentées sont réputées exactes à mai 2025.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de l'OPC cité dans ce document. L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site <https://opc.lcl.fr/webapp/product-sheet-tip/FR0013466489> ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP01-056 – 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 399 392 141 RCS Paris, www.cpr-am.com

Crédit Lyonnais (LCL) - SA au capital de 2 037 713 591 € Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 Avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Achievé de rédiger le 06/05/2025.

Numéro Redoak : 4450705.